

Systeme d'encadrement des récréations

1 manquement mineur = zone rouge pour 1 récréation

- Tirailage
- Jeu inadéquat
- Non-collaboration
- Comportements irrespectueux envers adultes/pairs

3 manquements mineurs= saut d'étape

1 manquement majeur = saut d'étape (début à l'étape 2)

- Bataille
- Menace
- Impolitesse grave

Selon la situation, la direction se réserve le droit d'appliquer toute autre sanction jugée appropriée, telle qu'une suspension externe. Dans le cas d'une suspension externe, des conditions particulières seront précisées par la direction pour le retour à l'école.

Étape	Conséquences	Personnes informées
1	Communication aux parents	Parents, TES, Enseignants
2	Perte de 2 récréations + 2 récréations à proximité d'un adulte	Parents, TES, Enseignants
3	Suspension interne ½ journée + diner si applicable	Parents, TES, Enseignants, Direction
4+	Suspension interne 1 journée + diner si applicable+ pyramide de la confiance	Parents, TES, Enseignants, Direction, Psychoéducatrice

L'élève peut remonter d'étape après 20 jours de belles récréations.

- La zone rouge est située à l'intérieur de l'école. Les élèves qui doivent y passer un moment sont en présence d'une éducatrice spécialisée (TES). Durant ce moment, la TES fait un retour avec l'élève et travaille en collaboration avec celui-ci pour l'outiller face à certaines situations.